



**SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL
MUNICIPAL DU 14 JUILLET 2025, 19 H**

ORDRE DU JOUR

- 1 Constatation de la régularité de la séance et vérification du droit de présence
- 2 Lecture et adoption de l'ordre du jour – Adoption – Approbation
- 3 Procès-verbal – Séance ordinaire du conseil du 9 juin 2025 – Dépôt – Adoption – Approbation
- 4 Examen de la correspondance
- 5 Dépôt des rapports
 - 5.1 Statistiques des permis émis par le Service de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme durable pour le mois de juin 2025 – Dépôt
 - 5.2 Rapport concernant les contrats conclus et les dépenses effectuées par les fonctionnaires de la Ville de Nicolet pour la période allant du 1^{er} au 30 juin 2025, conformément aux 1^{er} et 2^e alinéas de l'article 477.2 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19) – Dépôt
 - 5.3 Dépôt du procès-verbal de l'assemblée publique de consultation tenue le 9 juin 2025 concernant les règlements suivants :
 - *Règlement numéro 513-2025 modifiant le Règlement sur le plan d'urbanisme numéro 75-2004 afin d'autoriser l'habitation bi familiale à titre de vocation principale à l'intérieur d'une affectation d'îlot déstructuré résidentiel de la Ville de Nicolet*
 - *Règlement numéro 514-2025 modifiant le Règlement de zonage numéro 77-2004 concernant l'ajout de l'usage d'habitation bi familiale h2 dans les zones H04-416 et C04-421 de la Ville de Nicolet*
 - 5.4 Dépôt des certificats de l'annonce publique du résultat de la tenue de la procédure d'enregistrement concernant le *Règlement numéro 514-2025 modifiant le Règlement de zonage numéro 77-2004 concernant l'ajout de l'usage d'habitation bi familiale h2 dans les zones H04-416 et C04-421 de la Ville de Nicolet*
 - 5.5 Dépôt du certificat relatif au déroulement de la tenue de registre des personnes habiles à voter qui concerne le *Règlement numéro 520-2025 décrétant des dépenses en immobilisations pour l'aménagement et équipements de loisirs pour un montant de 1 500 000 \$ de la Ville de Nicolet*
- 6 Comptes à payer – Chèques – Prélèvements – Dépôts directs – Période du 5 juin au 10 juillet 2025 – Dépôt – Approbation
- 7 Gestion contractuelle
 - 7.1 Appel d'offres public – Service des travaux publics – Travaux de réfection des rues du centre-ville – 401-200-20788 – Décomptes progressifs numéros 9 et 10 – Recommandation de paiement – Autorisation – Approbation

- 7.2 Appel d'offres public – Service des travaux publics – Remplacement des vannes d'isolement des pompes de distribution d'eau potable à la centrale de traitement des eaux – 401-200-21460 – Octroi – Autorisation – Approbation
 - 7.3 Appel d'offres sur invitation – Service des travaux publics – Contrat à commandes – Services de travaux en électricité – 2025-2026 – 401-200-21242 – Octroi – Autorisation – Approbation
 - 7.4 Union des municipalités du Québec – Service de l'ingénierie – Achat regroupé de produits chimiques – 2026-2027 – CHI-20262027– 401-110-21860 – Autorisation – Approbation
 - 7.5 Appel d'offres public – Services des travaux public – Travaux de décontamination et de réhabilitation du sol pour les lots numéros 6 344 972 et 6 344 981 – 401-200-21245 – Carré Cloutier – Modification – Autorisation – Approbation
 - 7.6 Contrat de gré à gré – Services des travaux public – Surveillance des travaux de réhabilitation environnementale du terrain vacant situé sur la rue de Monseigneur-Panet – Carré Cloutier – Modification – Autorisation – Approbation
- 8 Ressources humaines
- 8.1 Services de la Ville de Nicolet – *Étudiant(e)s* – Saison estivale 2025 – Embauches – Autorisation – Approbation
 - 8.2 Service des travaux publics – *Préposé(e) aux travaux publics* – Nomination – Résolution numéro 170-06-2025 – Abrogation – Autorisation – Approbation
 - 8.3 *Convention collective entre la Ville de Nicolet et le Syndicat des travailleurs et travailleuses de la Ville de Nicolet (FISA) – 2022-2027* – Lettre d'entente numéro 2025-06 – Report du versement de l'allocation de l'incitation à la retraite – Autorisation – Approbation
 - 8.4 Service du greffe et des affaires juridiques – *Percepteur(-trice) des amendes* – Permanence – *Assistant·e-greffier·ère* – Nomination – Autorisation – Approbation
 - 8.5 Service des travaux publics – *Préposé(e) aux infrastructures sportives et récréatives* – Permanence – Ratification – Approbation
 - 8.6 Service de sécurité incendie – *Pompier(-ière)* – *Garde interne* – Embauche – Ratification – Approbation
 - 8.7 Service de sécurité incendie – *Pompier(-ière) temps partiel* – Embauche – Ratification – Approbation
 - 8.8 Service des ressources humaines – Fin d'emploi – Autorisation – Approbation
- 9 Service de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme durable
- 9.1 Toponymie – Lot 6 386 412 – *Parc des Sœurs-du-Précieux-Sang* – Dénomination – Résolution numéro 129-05-2025 – Modification – Autorisation – Approbation
- 10 Service du greffe et des affaires juridiques
- 10.1 Projet domiciliaire Faubourg du Ruisseau – *Phase 3* – Hydro-Québec – Servitude – Autorisation – Approbation
 - 10.2 Comité consultatif d'urbanisme – Membres – Nominations – Autorisation – Approbation
 - 10.3 *Règlement numéro 520-2025 décrétant des dépenses en immobilisations pour l'aménagement et équipements de loisirs pour un montant de 1 500 000 \$ de la Ville de Nicolet* – Certificat relatif au déroulement de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter – Dépôt – Prendre acte – Approbation

11 Services administratifs et trésorerie

- 11.1 *Règlement d'emprunt parapluie numéro 403-2020 décrétant des dépenses en immobilisation pour des travaux de voirie, d'égout et d'aqueduc ainsi que pour l'achat d'équipements et un emprunt de 2 386 339 \$ à cette fin* – Augmentation de la dépense sans augmenter l'emprunt – Modification du titre – Autorisation – Approbation
- 11.2 *Règlement d'emprunt numéro 434-2021 décrétant une dépense de 1 100 000 \$, un emprunt de 1 100 000 \$ pour l'aménagement de 3 parcs (Jardins d'Anna, Faubourg et Précieux-Sang) et acquisition d'infrastructures et de mobiliers urbains* – Augmentation de la dépense sans augmenter l'emprunt – Modification – Autorisation – Approbation
- 11.3 Office d'habitation de Nicolet-Yamaska – États financiers 2024 – Adoption – Autorisation – Approbation
- 11.4 MRC de Nicolet-Yamaska – Vision stratégique du développement culturel, économique, environnemental et social – Appui – Autorisation – Approbation
- 11.5 Collège Notre-Dame-de-l'Assomption (CNDA) – Convention d'utilisation des installations et équipements – 2025-2029 – Autorisation – Approbation
- 11.6 Rapport de la mairesse des faits saillants du rapport financier et de l'audit indépendant pour l'année 2024 – Dépôt – Prendre acte

12 Service de sécurité incendie

Aucun sujet

13 Service des travaux publics

Aucun sujet

14 Services à la communauté

- 14.1 Club BSR de Nicolet – Club de hockey sénior AAA – Utilisation d'une installation municipale – Entente – Autorisation – Approbation
- 14.2 Maison Rodolphe-Duguay de Nicolet-Sud – Demande d'aide financière – Autorisation – Approbation

15 Adoption de règlements et avis de motion

- 15.1 *Règlement numéro 514-2025 modifiant le Règlement de zonage numéro 77-2004 concernant l'ajout de l'usage d'habitation bi familiale h2 dans les zones H04-416 et C04-421 de la Ville de Nicolet* – Adoption du règlement

16 Additions à l'ordre du jour

17 Période de questions

18 Période d'intervention des membres du conseil

19 Levée de la séance

M^e Magali Loisel
Greffière



**PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE NICOLET**

**Règlement numéro 514-2025 modifiant le Règlement de zonage
numéro 77-2004 concernant l'ajout de l'usage d'habitation
bi familiale h2 dans les zones H04-416
et C04-421 de la Ville de Nicolet**

CONSIDÉRANT la nécessité de diversifier les opportunités en matière de densification résidentielle à l'échelle du périmètre d'urbanisation de la Ville de Nicolet, notamment en permettant l'habitation de type bi familial aux îlots déstructurés;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion du présent règlement a dûment été donné lors de la séance du 10 février 2025 et le projet de règlement dûment présenté;

CONSIDÉRANT que le Premier projet et de Second projet du règlement et le règlement ont été adoptés lors des séances ordinaires du 10 février 2025, du 9 juin 2025 et du 14 juillet 2025 respectivement, et ce, par le biais de l'adoption des résolutions numéros 59-02-2025, 185-06-2025 et -07-2025;

CONSIDÉRANT qu'une copie du Premier projet, du Second projet de règlement et du règlement ont été remises aux membres du conseil au moins deux jours avant la tenue des séances les adoptant;

CONSIDÉRANT que par soucis de transparence, le Premier projet de règlement a été rendu disponible tant à l'hôtel de ville que sur le site Internet de la municipalité en date du 10 février 2025 pour consultation du public et par la suite à chaque étape du processus de son adoption;

CONSIDÉRANT que les avis publics ont été publiés sur le site Internet de la Ville de Nicolet conformément à son *Règlement numéro 367-2018 relatif aux modalités de publication des avis publics de la Ville de Nicolet* invitant toute personne intéressée à se faire entendre relativement à ce projet de règlement;

CONSIDÉRANT que le règlement précité est soumis à la procédure de consultation prévue aux articles 123 et suivants de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, c. A-19.1) et qu'une assemblée publique de consultation a eu lieu le 9 juin 2025;

CONSIDÉRANT qu'une copie du projet de règlement a été remise aux membres du conseil au moins deux jours avant la tenue de la présente séance;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil déclarent avoir lu ce projet de règlement et renoncent à sa lecture par la greffière;

CONSIDÉRANT que l'objet du règlement, sa portée et l'absence de coût sont mentionnés par le directeur du Service de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme durable;

EN CONSÉQUENCE, le conseil municipal de la Ville de Nicolet décrète ce qui suit :

ARTICLE 1.

Le *Règlement de zonage numéro 77-2004 de la Ville de Nicolet* est modifié par le remplacement à l'*Annexe A – Grille des spécifications*, de la grille des spécifications de la zone H04-416 par celle-ci :

Annexe A – Grille des spécifications

CATEGORIES D'USAGES										ZONE: H04-416		
1	HABITATION	H										
2	unifamiliale	h1	*	*	*	*						
3	bi et trifamiliale	h2					*	*	*			
4	multifamiliale	h3										
5	habitation unifamiliale de type maison mobile	h4										
6	habitation collective	h5										
7	COMMERCIAL	C										
8	vente au détail et services	c1										
9	usage mixte	c2										
10	développement commercial et hébergement	c3										
11	services automobiles	c4										
12	commerce artériel lourd et services para-industriels	c5										
13	INDUSTRIEL	I										
14	recherche et développement	i1										
15	fabrication industrielle	i2										
16	exploitation des matières premières	i3										
17	COMMUNAUTAIRE	P										
18	récréation publique	p1										
19	institutions publiques	p2										
20	services publics	p3										
21	usage mixte	p4										
22	RECREATIF	R										
23	récréation extensive	r1										
24	sports extrêmes et motorisés	r2										
25	AGRICOLE	A										
26	agriculture sans élevage	a1										
27	agriculture avec élevage	a2										
28	USAGES NON CLASSES AILLEURS											
29	usages non classé ailleurs	NCA										
30	USAGES SPECIFIQUEMENT EXCLUS OU PERMIS											
31	usage spécifiquement exclu											
32	usage spécifiquement permis											
NORMES PRESCRITES												
33	STRUCTURE											
34	isolée		*	*				*				
35	jumelée				*				*			
36	contiguë						*				*	
37	TERRAIN DESSERVI (AQUEDUC ET EGOUT)											
38	Terrain d'angle											
39	superficie (m ²)	min.	486	486	378	324	648	540	324			
40	profondeur (m)	min.	27	27	27	27	27	27	27			
41	largeur (m)	min.	18	18	14	12	24	20	12			
42	Terrain intérieur											
43	superficie (m ²)	min.	405	405	324	162	567	405	243			
44	profondeur (m)	min.	27	27	27	27	27	27	27			
45	largeur (m)	min.	15	15	12	6	21	15	9			
46	MARGES											
47	avant (m)	min.	6	6	6	6	6	6	6			
48	latérale (m)	min.	1	1	1	1	1	1	1			
49	latérale sur rue (m)	min.	4	4	4	4	4	4	4			
50	arrière (m)	min.	6	6	6	6	6	6	6			
51	BATIMENT											
52	hauteur (étages)	min.	1	2	1	1	1	1	1			
53	hauteur (étages)	max.	1	2	2	2	2	2	2			
54	hauteur (m)	max.	9	9	9	9	9	9	9			
55	superficie d'implantation (m ²)	min.	67	50	50	50	50	50	50			
56	largeur (m)	min.	7	7	6	6	7	7	9			
57	RAPPORTS											
58	logement/bâtiment	max.	1	1	1	1	2	2	2			
59	espace bâti/terrain	max.										
60	plancher/terrain (C.O.S.)	max.										
DISPOSITIONS PARTICULIERES												
NOTES												

ARTICLE 2.

Le Règlement de zonage numéro 77-2004 de la Ville de Nicolet est modifié par le remplacement à l'Annexe A – Grille des spécifications, des grilles des spécifications de la zone C04-421 par celles-ci :

Annexe A – Grille des spécifications

41 - 2018.12									
CATEGORIES D'USAGES									
									ZONE: C04-421
1	HABITATION	H							
2	unifamiliale	h1	*	*					
3	bi et trifamiliale	h2			*	*	*		
4	multifamiliale	h3							
5	habitation unifamiliale de type maison mobile	h4							
6	habitation collective	h5							
7	COMMERCIAL	C							
8	vente au détail et services	c1					*		
9	usage mixte	c2						*	
10	divertissement commercial et hébergement	c3							
11	services automobiles	c4							*
12	commerce artériel lourd et services para-industriels	c5							
13	entreprises artisanales	c6							
14	INDUSTRIEL	I							
15	recherche et développement	i1							
16	fabrication industrielle	i2							
17	exploitation des matières premières	i3							
18	COMMUNAUTAIRE	P							
19	récréation publique	p1							
20	institutions publiques	p2							
21	services publics	p3							
22	usage mixte	p4							
23	RECREATIF	R							
24	récréation extensive	r1							
25	sports extrêmes et motorisés	r2							
26	AGRICOLE	A							
27	agriculture sans élevage	a1							
28	agriculture avec élevage	a2							
29	USAGES NON CLASSÉS AILLEURS								
30	usages non classé ailleurs	NCA							
31	USAGES SPECIFIQUEMENT EXCLUS OU PERMIS								
32	usage spécifiquement exclu							c1b-36	c4a
33	usage spécifiquement permis							(1)	(1)
NORMES PRESCRITES									
34	STRUCTURE								
35	isolée		*	*	*			*	*
36	jumelée					*		*	*
37	contiguë						*		
38	TERRAIN DESSERVI (AQUEDUC ET EGOÛT)								
39	Terrain d'angle								
40	superficie (m ²)	min.	486	486	648	540	324	594	594
41	profondeur (m)	min.	27	27	27	27	27	27	27
42	largeur (m)	min.	18	18	24	20	12	22	22
43	Terrain intérieur								
44	superficie (m ²)	min.	405	405	567	405	243	540	540
45	profondeur (m)	min.	27	27	27	27	27	27	27
46	largeur (m)	min.	15	15	21	15	9	20	20
47	MARGES								
48	avant (m)	min.	9	9	9	9	9	9	9
49	latérale (m)	min.	1	1	1	1	1	1	1
50	latérale sur rue (m)	min.	6	6	6	6	6	6	6
51	arrière (m)	min.	6	6	6	6	6	9	9
52	BATIMENT								
53	hauteur (étages)	min.	1	2	1	1	1	1	1
54	hauteur (étages)	max.	1	2	2	2	2	2	2
55	hauteur (m)	max.	9	9	9	9	9	9	9
56	superficie d'implantation (m ²)	min.	67	50	50	50	50	50	50
57	largeur (m)	min.	7	7	7	7	9	7	7
58	RAPPORTS								
59	logement/bâtiment	max.	1	1	2	2	2		
60	espace bâti/terrain	max.							
61	plancher/terrain (C.O.S.)	max.							
DISPOSITIONS PARTICULIERES			a. 294	a. 294	a. 294	a. 294	a. 294	a. 294	a. 294
									a. 299
NOTES									
(1)	c1b et c1i-05				Mod. 183-2010, art. 1		Mod. 379-2018, art. 1 e		
(2)	c5c-01 à c5c-03, c5c-06 à c5c-09, c5d, c5g-02 à c5g-06, c5g-08 et c5g-10				Mod. 199-2011, art. 1 b)				
					Mod. 98-2005, art. 1 B)				
					Mod. 243-2013, art. 62				
					Rempl. 162-2009, art. 1 d)				
					Mod. 371-2018, art. 1g)				

41 - 2018.12							ZONE: C04-421	
CATEGORIES D'USAGES								
1	HABITATION	H						
2	unifamiliale	h1						
3	bi et trifamiliale	h2						
4	multifamiliale	h3						
5	habitation unifamiliale de type maison mobile	h4						
6	habitation collective	h5						
7	COMMERCIAL	C						
8	vente au détail et services	c1						
9	usage mixte	c2						
10	divertissement commercial et hébergement	c3						
11	services automobiles	c4	*					
12	commerce artériel lourd et services para-industriels	c5		*				
13	entreprises artisanales	c6			*			
14	INDUSTRIEL	I						
15	recherche et développement	i1						
16	fabrication industrielle	i2						
17	exploitation des matières premières	i3						
18	COMMUNAUTAIRE	P						
19	récréation publique	p1						
20	institutions publiques	p2						
21	services publics	p3						
22	usage mixte	p4						
23	RECREATIF	R						
24	récréation extensive	r1						
25	sports extrêmes et motorisés	r2						
26	AGRICOLE	A						
27	agriculture sans élevage	a1			*			
28	agriculture avec élevage	a2				*		
29	USAGES NON CLASSES AILLEURS							
30	usages non classés ailleurs	NCA						
31	USAGES SPECIFIQUEMENT EXCLUS OU PERMIS							
32	usage spécifiquement exclu			(2)				
33	usage spécifiquement permis		c4a		a1a-01	a2a		
NORMES PRESCRITES								
34	STRUCTURE							
35	isolée		*	*	*	*	*	
36	jumelée			*	*			
37	contiguë							
38	TERRAIN DESSERVI (AQUEDUC ET EGOUT)							
39	Terrain d'angle							
40	superficie (m ²)	min.	810	594	594			
41	profondeur (m)	min.	27	27	27			
42	largeur (m)	min.	30	22	22			
43	Terrain intérieur							
44	superficie (m ²)	min.	1485	540	540			
45	profondeur (m)	min.	27	27	27			
46	largeur (m)	min.	55	20	20			
47	MARGES							
48	avant (m)	min.	9	9	9	9	9	
49	latérale (m)	min.	4,5	1	1	1	1	
50	latérale sur rue (m)	min.	6	6	6	6	6	
51	arrière (m)	min.	9	9	9	9	9	
52	BATIMENT							
53	hauteur (étages)	min.	1	1	1			
54	hauteur (étages)	max.	2	2	2			
55	hauteur (m)	max.	9	9	9			
56	superficie d'implantation (m ²)	min.	18	50	50			
57	largeur (m)	min.	7	7	7			
58	RAPPORTS							
59	logement/bâtiment	max.						
60	espace bâti/terrain	max.						
61	plancher/terrain (C.O.S.)	max.						
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES								
			a. 294 a. 299	a. 294	a. 294	a. 294	a. 294 a. 303.3	
NOTES								
(1)	c1b et c1i-05						Mod. 199-2011, art. 1 b Mod. 379-2018, art. 1 e	
(2)	c5c-01 à c5c-03, c5c-06 à c5c-09, c5d, c5g-02 à c5g-06, c5g-08 et c5g-10						Mod. 243-2013, art. 62 Mod. 371-2018, art. 1g)	
	Mod. 98-2005, art. 1 B) Mod. 183-2010, art. 1							

ARTICLE 3.

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

ADOPTÉ à Nicolet, ce 14 juillet 2025

Geneviève Dubois
Mairesse

M^e Magali Loisel
Greffière

Avis de motion et dépôt du projet de règlement	10 février 2025 (Rubrique numéro 15.8)
Adoption du 1 ^{er} projet de règlement	10 février 2025 (Résolution numéro 59-02-2025)
Avis public de la séance de consultation et séance	23 mai 2025 et 9 juin 2025
Adoption du 2 ^e projet de règlement	9 juin 2025 (Résolution numéro 185-06-2025)
Avis public de l'adoption du 2 ^e projet	12 juin 2025 et 20 juin 2025
Adoption du règlement	14 juillet 2025 (Résolution numéro -07-2025)
Avis public d'entrée en vigueur	2025
Entrée en vigueur – Certificat de la MRC	2025